



YACHT CLUB DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 20 mai 2026

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

Première résolution : Nombre de pouvoirs

Afin de garantir un fonctionnement équitable, le conseil a décidé de limiter à deux (2) le nombre de pouvoirs détenus par chaque membre présent.

Deuxième résolution : Approbation du rapport moral

L'Assemblée générale approuve le rapport moral du Président délégué de l'exercice 2025.

Troisième résolution : Approbation du rapport financier

Après présentation des comptes de l'exercice 2025 par le Trésorier, l'Assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution : Approbation du projet de budget

L'Assemblée générale approuve le projet de budget pour l'exercice 2026 et donne délégation au Conseil d'administration pour fixer le montant des cotisations de l'année 2027.

Cinquième résolution : Réduction du nombre de conseillers

Le Conseil a souhaité ramener progressivement sur quatre exercices, le nombre des conseillers à 24. Le nombre de sièges de conseillers proposés au suffrage des membres des 4 prochaines Assemblées générales sera les suivants : 2026 (15), 2027 (15), 2028 (12) et 2029 (12).

Sixième résolution : Election des conseillers

L'Assemblée générale, conformément aux statuts du Yacht Club de France, procède à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Septième résolution : Pouvoir

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités.